

SARM COMPOSITE
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : ZI la Grand'Colle
66, Boulevard de l'Engrenier, 13110 Port-de-Bouc
805 141 454 R.C.S. Aix-en-Provence

ANNEXES
AU 30 JUIN 2024

Certifiées conformes par le Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.', written in a cursive style.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre			600 000
Installations générales agencements aménagements divers	2 586		
Matériel de transport	9 845		1 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 049		
TOTAL	13 481		601 870
Autres participations	50 000		
Prêts, autres immobilisations financières			1 000
TOTAL	50 000		1 000
TOTAL GENERAL	63 481		602 870

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			600 000	600 000
Installations générales agencements aménagements divers			2 586	2 586
Matériel de transport			11 715	11 715
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 049	1 049
TOTAL			615 350	615 350
Autres participations			50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			51 000	51 000
TOTAL GENERAL			666 350	666 350

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre			12 625		12 625
Installations générales agencements aménagements divers		873	518		1 391
Matériel de transport		1 073	2 570		3 643
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		501	350		851
TOTAL		2 447	16 063		18 510
TOTAL GENERAL		2 447	16 063		18 510
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	12 625				
Instal.générales agenc.aménag.divers	518				
Matériel de transport	2 570				
Matériel de bureau informatique mobilier	350				
TOTAL	16 063				
TOTAL GENERAL	16 063				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	300 000
Total	300 000

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
Dividendes à recevoir	300 000
Total	300 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	21 871
Autres dettes	1 745
Total	23 616

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes fiscales et sociales	21 871
Honoraires social	45
Honoraires juridiques	1 700
Total	23 616

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	608
Total	608

ANNEXE

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES			
- ASSURANCE IMMEUBLE LOT N°49	472		
- CFE	136		
Total	608		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	115 186
Total	115 186

Rémunération annuelle brute.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARM COMPOSITE	1 221 104	100.00	
- INOV RESINE	167 852	100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SARM COMPOSITE
Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : ZI la Grand'Colle
66, Boulevard de l'Engrenier, 13110 Port-de-Bouc
805 141 454 R.C.S. Aix-en-Provence

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023
--

Certifié conforme par le Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	600 000	12 625	587 375		587 375	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 350	5 885	9 465	11 034	1 568	14.21
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50 000		50 000	50 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000		1 000	
	Total II	666 350	18 510	647 840	61 034	586 807	961.45
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	111 600		111 600	98 400	13 200	13.41
	Autres créances	300 009		300 009	6	300 003	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	161 054		161 054	284 575	123 521	43.41
	Charges constatées d'avance (3)	608		608	159	449	282.90
	Total III	573 271		573 271	383 139	190 132	49.62
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 239 621	18 510	1 221 111	444 173	776 938	174.92

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	200 150		156 538		43 612	27.86
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	344 999		186 470		158 529	85.02
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	546 248		344 108		202 141	58.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	573 354				573 354	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	6 217		217		6 000	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204		481		277	57.58
	Dettes fiscales et sociales	93 343		97 975		4 632	4.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 745		1 393		352	25.31
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	674 863		100 065		574 798	574.42
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 221 111		444 173		776 938	174.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 128 902 100 065

A.B INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 91 Bastide des Pins
Avenue de Marseille
13127 Vitrolles

R.C.S 812 979 805 Salon de Provence

ci-après la « **Société** »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le Quatorze Novembre,
A Neuf heures,

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Aikel BOUBAKRI, né le 16 avril 1989 à Marignane (13), de nationalité française, demeurant 395 chemin de la Bastide du Gendarme 13340 Rognac,

Associé unique de la Société, détenant l'intégralité des actions composant le capital social et des droits de vote ;

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité d'associé unique, il exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés conformément aux statuts de la Société ;

Que le présent procès-verbal tiendra lieu de feuille de présence à la présente séance de l'associé unique ;

Qu'il a décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 - Quitus au Président - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

- Pouvoir pour les formalités.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024
Quitus au Président - Approbation des charges non déductibles

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

(i) approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport ;

(ii) prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

(iii) approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, **décide d'affecter** le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024, lequel s'élève à la somme de 344 999 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	344 999 euros
-------------------------------	----------------------

Tenant compte du poste « *réserve légale* » intégralement doté,

Tenant compte du poste « *Report à nouveau* » s'élevant à 200 150 euros,

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de 545 149 euros

Distribution d'un montant de 344 999 euros à titre de dividendes, soit 3.449,99 euros par actions.

L'Associé Unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

- **Exercices clos le 30 juin 2023 : 142 858 euros**
- **Exercice clos le 30 juin 2022 : 60 000 euros**
- **Exercice clos le 30 juin 2021 : 40 000 euros**

TROISIEME DECISION

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique **confère**, en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

*

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique en sa qualité de président de séance et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Pour l'associé unique
Président
Monsieur Aikel BOUBAKRI

